ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Organisation mondiale de la Santé

JOURNAL

Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé

Journal N° 2 – 19 mai 2026

Le présent journal a pour objet de fournir à l'avance aux délégués et déléguées, représentants et représentantes et autres participants et participantes un certain nombre d'indications sur le programme de travail de l'Assemblée de la Santé. Pour plus d'informations, consulter le *Guide à l'usage des délégations participant à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé* (document A79/DIV./2).

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de l'Assemblée de la Santé. Il paraît tous les jours ouvrables durant l'Assemblée de la Santé en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Programme de travail du mardi 19 mai 2026

Heure	**Séances plénières** *Salle des Assemblées* *Palais des Nations*	**Commission A** *Auditorium, bâtiment B, SS3,* *Siège de l'OMS*	**Autres** *Bâtiment A, Salle XII,* *Palais des Nations*
9 h 00	Troisième séance plénière		
À l'ouverture du débat général		Deuxième séance	
14 h 00			Commission de vérification des pouvoirs
14 h 30	Quatrième séance plénière	Troisième séance	

Table des matières

1. Dates et horaires des travaux
2. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé
3. Compte-rendu des réunions
4. Tables rondes stratégiques, manifestations parallèles officielles et autres réunions
5. Dispositions concernant la conduite des discussions en plénière
6. Annonces
7. Liste provisoire des intervenants au débat général en plénière

Navettes entre le Siège de l'OMS et le bâtiment A du Palais des Nations

Les déléguées et délégués pourront emprunter des navettes entre les arrêts suivants :

Siège de l'OMS : parking P15 bis, près de la terrasse de la cafétéria. Pour plus de commodité, les déléguées et délégués munis d'un badge de l'Assemblée pourront entrer dans les locaux de l'OMS par la terrasse et la cafétéria.

Palais des Nations : en face de l'entrée VIP du bâtiment A, porte 14, à l'arrière de la Salle des Assemblées.

1. Dates et horaires des travaux

L'Assemblée mondiale de la Santé s'est ouverte le lundi 18 mai 2026 à 9 heures. Les travaux de l'Assemblée de la Santé se dérouleront de 9 heures à 12 heures et de 14 h 30 à 17 h 30 (HNEC). Conformément à la décision prise par le Conseil exécutif à sa cent cinquante-huitième session, la clôture de l'Assemblée de la Santé sera prononcée le samedi 23 mai 2026 au plus tard.

2. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé

Mardi 19 mai 2026

Troisième et quatrième séances plénières – Salle des Assemblées, Palais des Nations

9 h 00 et 14 h 30

Point 2

Rapport du Conseil exécutif sur ses cent cinquante-septième et cent cinquante-huitième sessions

- Document A79/2 Rev.1

Point 3

Allocution du Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général
Débat général

Deuxième et troisième séances de la Commission A – Auditorium, bâtiment B, SS3, Siège de l'OMS

À l'ouverture du débat général et à 14 h 30

Point 13 (Protéger la santé) *(suite)*

Urgences de santé publique : préparation et action

- **Point 13.3** *(suite)*

  Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'Accord de l'OMS sur les pandémies
  - Documents A79/8 et A79/8 Add.1

Les sous-points 13.1 et 13.2 seront examinés en même temps.

- **Point 13.1**

  Rapport du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire
  - Document A79/6

- **Point 13.2**

  Application du Règlement sanitaire international (2005)
  - Documents A79/7, A79/INF./2 et A79/INF./3

Point 14 (Protéger la santé)

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Les sous-points 14.1 et 14.2 seront examinés en même temps.

- **Point 14.1**

Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire

  - Documents A79/9, A79/9 Add.1, A79/A/CONF./2 et A79/A/CONF./3

- **Point 14.2**

Renforcer les bases factuelles pour les mesures sociales et de santé publique

  - Document A79/5

- **Point 14.3**

Poliomyélite

  - Document A79/5

Si l'horaire le permet :

- **Point 14.4**

Mise en œuvre de la résolution WHA75.11 (2022)

  - Documents A79/10 et A79/A/CONF./1

Commission de vérification des pouvoirs – Bâtiment A Salle XII, Palais des Nations

14 h 00

Mercredi 20 mai 2026

Cinquième séance plénière – Salle des Assemblées, Palais des Nations

9 h 00

– Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Point 7

Distinctions

  - Document A79/INF./1

Point 3 *(suite)*

– Débat général

Quatrième séance de la Commission A – Auditorium, bâtiment B, SS3, Siège de l'OMS

Immédiatement après la conclusion de l'examen du point 7

Point 14 (Protéger la santé) *(suite)*

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

- **Point 14.4**

Mise en œuvre de la résolution WHA75.11 (2022)

  - Documents A79/10 et A79/A/CONF./1

- **Point 14.5**

Répercussions sur la santé publique des attaques non provoquées de la République islamique d'Iran contre des civils et des infrastructures civiles essentielles dans les pays du Conseil de coopération du Golfe et en Jordanie

- Document A79/A/CONF./4

Cinquième séance de la Commission A – Auditorium, bâtiment B, SS3, Siège de l'OMS

14 h 30

Le point 11 et le sous-point 12.3 seront examinés en même temps.

Point 11 (Garantir la santé)

Renouveler l'engagement en vue d'accélérer les progrès vers l'élimination du paludisme

- Document A79/4

Point 12 (Garantir la santé)

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

- **Point 12.3**

Maladies transmissibles

- Programme pour la vaccination à l'horizon 2030
  - Document A79/5
- Feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030
  - Document A79/5
- Stratégie pour mettre fin à la tuberculose
  - Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(3)

Les sous-points 12.1 et 12.2 seront examinés en même temps.

- **Point 12.1**

Suivi de la déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

- Documents A79/5, A79/INF./6 et EB158/2026/REC/1, résolution EB158.R1, décisions EB158(1) et EB158(2)

- **Point 12.2**

Santé mentale

- Document A79/5

- **Point 12.4**

Couverture sanitaire universelle

- Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, résolutions EB158.R2, EB158.R3, EB158.R4 et EB158.R5
- Projet de stratégie mondiale pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés, 2026-2035
  - Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(4)
- Accroître la disponibilité de la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains, en élargir l'accès dans le respect de l'éthique et en renforcer la surveillance
  - Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(5)

- Les maladies rares : une priorité pour l'équité et l'inclusion dans le domaine de la santé mondiale
- Document A79/5

Si l'horaire le permet :
Les sous-points 12.5 et 12.8 seront examinés en même temps.

- **Point 12.5**

Soins de santé primaires
- Document A79/5

- **Point 12.8**

Rapport du Groupe consultatif d'experts sur le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé
- Documents A79/5, A79/5 Add.3 et A79/5 Add.5

Première séance de la Commission B – Salle des Assemblées, Palais des Nations

14 h 30

Point 16

Ouverture des travaux de la Commission[1]

Point 17

Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé

- **Point 17.1**

Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé
- Documents A79/11 et A79/B/CONF./1

- **Point 17.2**

Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est
- Documents A79/12 et EB158/2026/REC/1, résolution EB158.R6

Si l'horaire le permet :

Les sous-points 18.1, 18.2 et 18.14 (document A79/21 Add.1 uniquement) seront examinés en même temps.

Point 18 (Dynamiser et améliorer la performance)

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif et par le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Questions budgétaires et financières

- **Point 18.1**

Rapport sur les résultats (budget programme 2024-2025 : évaluation de l'exécution) ; rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025
- Documents A79/13, A79/14, A79/27 et A79/INF./4

- **Point 18.2**

Financement, exécution et cadre de performance du budget programme 2026-2027
- Documents A79/15, A79/27 et A79/INF./5

[1] Y compris l'élection des vice-président(e)s et du rapporteur ou de la rapporteuse.

- Compte rendu des gains d'efficience opérationnelle
  - Documents A79/16 et A79/27

Questions relatives au personnel

- **Point 18.14**

  Ressources humaines : rapport annuel
  - Document A79/21 Add.1

Bureau de l'Assemblée – Bâtiment A Salle XII, Palais des Nations

17 h 30

Jeudi 21 mai 2026

Sixième et septième séances de la Commission A – Auditorium, bâtiment B, SS3, Siège de l'OMS

9 h 00 et 14 h 30

Point 12 (Garantir la santé) *(suite)*

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Les sous-points 12.5 et 12.6 seront examinés en même temps.

- **Point 12.5**

  Soins de santé primaires
  - Document A79/5

- **Point 12.8**

  Rapport du Groupe consultatif d'experts sur le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé
  - Documents A79/5, A79/5 Add.3 et A79/5 Add.5

Les sous-points 12.7 et 12.9 seront examinés en même temps.

- **Point 12.7**

  Produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés
  - Document A79/5

- **Point 12.9**

  Projet actualisé de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens
  - Documents A79/5, A79/5 Add.2 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(6)

Les sous-points 12.6 et 12.10 seront examinés en même temps.

- **Point 12.6**

  La santé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030
  - Document A79/5

- **Point 12.10**

  Harmonisation des approches réglementaires, de la gouvernance et des normes relatives aux données, à la santé numérique et à l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé

- Document A79/5

Si l'horaire le permet :

Point 15 (Promouvoir la santé)

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Les sous-points 15.1, 15.3 et 15.4 seront examinés en même temps.

- **Point 15.1**

Renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé
- Document A79/5

- **Point 15.3**

Santé des peuples autochtones
- Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(10)

- **Point 15.4**

La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant
- Document A79/5

Deuxième et troisième séances de la Commission B – Salle des Assemblées, Palais des Nations

9 h 00 et 14 h 30

Point 18 (Dynamiser et améliorer la performance) *(suite)*

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif et par le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Les sous-points 18.1, 18.2 et 18.14 (document A79/21 Add.1 uniquement) seront examinés en même temps.

Questions budgétaires et financières

- **Point 18.1**

Rapport sur les résultats (budget programme 2024-2025 : évaluation de l'exécution) ; rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025
- Documents A79/13, A79/14 et A79/INF./4

- **Point 18.2**

Financement, exécution et cadre de performance du budget programme 2026-2027
- Documents A79/15 et A79/INF./5
  - Compte rendu des gains d'efficience opérationnelle
- Document A79/16

Questions relatives au personnel

- **Point 18.14** *(suite)*

Ressources humaines : rapport annuel
- Document A79/21 Add.1

- **Point 18.3**

État du recouvrement des contributions, et notamment celles des États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution
- Documents A79/17 et A79/28

Les sous-points 18.7, 18.8, 18.9 & 18.10 seront examinés en même temps.

Questions relatives à la vérification des comptes et à la surveillance

- **Point 18.7**

  Rapport du Commissaire aux comptes
  - Documents A79/18 et A79/29

- **Point 18.8**

  Rapport du vérificateur intérieur des comptes
  - Documents A79/19 et A79/29

- **Point 18.9**

  Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes
  - Documents A79/20 et A79/29

- **Point 18.10**

  Amendements proposés au processus de sélection du Commissaire aux comptes
  - Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(19)

Les sous-points 18.11, 18.12 et 18.13 seront examinés en même temps.

Questions administratives, juridiques et relatives à la gouvernance

- **Point 18.11**

  Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels
  - Document A79/5

- **Point 18.12**

  Réforme de la gouvernance
  - Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat
  - Document A79/5

- **Point 18.13**

  Le point sur le Fonds pour les infrastructures
  - Stratégie de rénovation des bâtiments à Genève
  - Document A79/5
  - Le point sur la gestion et les technologies de l'information
  - Document A79/5

Les sous-points 18.14, 18.15, 18.16 et 19 seront examinés en même temps.

Questions relatives au personnel

- **Point 18.14** *(suite)*

  Ressources humaines : rapport annuel
  - Documents A79/21, A79/27 et A79/30

- **Point 18.15**

  Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel
  - Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, résolution EB158.R8

- **Point 18.16**

Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

- Document A79/5

Point 19 (Dynamiser et améliorer la performance)

Nomination de représentant(e)s au Comité des pensions du personnel de l'OMS

- Document A79/22

Si l'horaire le permet :

Le point 20 et le sous-point 20.1 seront examinés en même temps.

Point 20 (Dynamiser et améliorer la performance)

Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

- Document A79/23

- **Point 20.1**

Réforme de l'architecture de la santé mondiale et Initiative ONU80

- Documents A79/24 et A79/31

- **Point 20.2**

Communications du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en tant que dépositaire de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé

- Documents A79/5, A79/5 Add. 4 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(12)

Vendredi 22 mai 2026

Sixième séance plénière – Salle des Assemblées, Palais des Nations

9 h 00

Point 6

Conseil exécutif : élection

Huitième et neuvième séances de la Commission A – Auditorium, bâtiment B, SS3, Siège de l'OMS

Immédiatement après la conclusion de l'examen du point 6 en plénière et à 14 h 30

Point 15 (Promouvoir la santé)

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Les sous-points 15.1, 15.3 et 15.4 seront examinés en même temps.

- **Point 15.1**

Renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé

- Document A79/5

- **Point 15.3**

Santé des peuples autochtones

- Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(10)

- **Point 15.4**

La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant

- Document A79/5

Les sous-points 15.2 et 15.5 seront examinés en même temps.

- **Point 15.2**

Promotion du bien-être et de la santé

- Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(9)
  - Résultat de la Commission de l'OMS sur le lien social
- Document A79/5

- **Point 15.5**

Projet de stratégie sur l'économie de la santé pour toutes et tous

- Documents A79/5, A79/5 Add.1 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(8)

Quatrième et cinquième séances de la Commission B – Salle des Assemblées, Palais des Nations

Immédiatement après la conclusion de l'examen du point 6 en plénière et à 14 h 30

Le point 20 et le sous-point 20.1 seront examinés en même temps.

Point 20 (Dynamiser et améliorer la performance)

Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

- Document A79/23

- **Point 20.1**

Réforme de l'architecture de la santé mondiale et Initiative ONU80

- Documents A79/24 et A79/31

- **Point 20.2**

Communications du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en tant que dépositaire de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé

- Documents A79/5, A79/5 Add. 4 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(12)

Point 22 (Dynamiser et améliorer la performance)

*(**TROIS discussions :** i) Garantir la santé ; ii) Protéger la santé et Dynamiser et améliorer la performance ; et iii) Promouvoir la santé)*

Questions soumises pour information : rapports de situation

- Documents A79/26 et A79/26 Add.1

Garantir la santé

A. Participation sociale pour la couverture sanitaire universelle, la santé et le bien-être (résolution WHA77.2 (2024))
B. Élargir l'accès à l'oxygène médical (résolution WHA76.3 (2023))
C. Le problème mondial de la drogue sous l'angle de la santé publique (décision WHA75(20) (2022))
D. Stratégies mondiales du secteur de la santé contre, respectivement, le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles (résolution WHA75.20 (2022))
E. Amélioration de l'accès aux technologies d'assistance (résolution WHA71.8 (2018))
F. Éradication de la dracunculose (résolutions WHA64.16 (2011) et WHA78.14 (2025))
G. Santé reproductive : stratégie pour accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs et cibles de développement internationaux (résolution WHA57.12 (2004))
H. Disponibilité, innocuité et qualité des produits sanguins (décision WHA75(17) (2022))
I. Stratégie OMS de recherche pour la santé (résolution WHA63.21 (2010))

J. Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle (résolution WHA75.14 (2022))

Protéger la santé et Dynamiser et améliorer la performance

K. Renforcement de la gestion des risques biologiques en laboratoire (résolution WHA77.7 (2024))
L. Préparation en cas de grippe pandémique : échange des virus grippaux et accès aux vaccins et autres avantages (résolution WHA64.5 (2011))
M. Éradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique (résolution WHA60.1 (2007))
R. Stratégie pour l'intégration de l'analyse des spécificités de chaque sexe et d'une démarche soucieuse d'équité entre hommes et femmes dans les activités de l'OMS (résolution WHA60.25 (2007))

Promouvoir la santé

N. Réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels dans le cadre de la lutte anti-infectieuse (décision WHA75(23) (2022))
O. Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments (décision WHA75(22) (2022))
P. Agir plus rapidement pour prévenir les carences en micronutriments et leurs conséquences, y compris le spina bifida et d'autres malformations du tube neural, grâce à un enrichissement efficace et sans danger des aliments (résolution WHA76.19 (2023))
Q. Décennie du vieillissement en bonne santé 2020-2030 (décision WHA73(12) (2020))

Samedi 23 mai 2026

Dixième séance de la Commission A – Auditorium, bâtiment B, SS3, Siège de l'OMS

9 h 00

Mise au point définitive des résolutions/décisions et des rapports

Sixième séance de la Commission B – Salle des Assemblées, Palais des Nations

9 h 00

Mise au point définitive des résolutions/décisions et des rapports

Septième séance plénière – Salle des Assemblées, Palais des Nations

Immédiatement après la fin des travaux des Commissions A et B

Point 8

Rapports des commissions principales

Point 9

Clôture de l'Assemblée de la Santé

3. Compte rendu des réunions

Première séance plénière

Présidence :
S. E. le Dr Teodoro J. Herbosa (Philippines)
Président de la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé

Point 1

Ouverture de l'Assemblée de la Santé

S. E. le Dr Teodoro J. Herbosa a ouvert la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé et a souhaité la bienvenue aux participantes et aux participants.

Point 1.1

Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

Sur proposition du Président, et conformément à l'article 24 du Règlement intérieur, l'Assemblée de la Santé a constitué la Commission de vérification des pouvoirs, qui comprend les délégués et déléguées des 12 États Membres suivants :

- Arménie
- Bulgarie
- Eswatini
- Islande
- Mongolie
- Oman
- Saint-Kitts-et-Nevis
- Sao Tomé-et-Principe
- Sénégal
- Sri Lanka
- Uruguay
- Viet Nam

Point 1.2

Élection de la présidente ou du président de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé

Conformément à l'article 25 du Règlement intérieur, le Président a invité l'Assemblée de la Santé à examiner la liste des membres de délégations proposés pour les postes de président et des cinq vice-présidents de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé.

Conformément à l'article 80 du Règlement intérieur, l'Assemblée de la Santé a approuvé la désignation du Dr Víctor Elías Atallah Lajam (République dominicaine) qu'elle a élu, par acclamation, Président de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé.

Le Dr Atallah Lajam a pris la présidence.

Point 1.3

Élection des cinq vice-président(e)s, élection des président(e)s des commissions principales et constitution du Bureau de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé

Le Président a invité l'Assemblée de la Santé à examiner les propositions de désignation aux postes de vice-président(e)s.

- Dr Mohamed Ali Al-Ghouj (Libye)
- Dre Assa Badiallo Touré (Mali)
- Mme Katarzyna Drążek-Laskowska (Pologne)

- M^me^ Neesha Mehta (Népal)
- M. Elias Kapavore (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

ont été élus, par acclamation, Vice-Présidents et Vice-Présidentes de l'Assemblée de la Santé.[2]

Commission A : le D^r^ Timur Sultangaziyev (Kazakhstan) a été élu Président par acclamation. Commission B : le D^r^ Kwabena Mintah Akandoh (Ghana) a été élu Président par acclamation.

Conformément à l'article 30 du Règlement intérieur, les délégués et déléguées des 17 pays ci-après ont été élus membres du Bureau, dont font également partie le Président et les Vice-Présidents et Vice-Présidentes de l'Assemblée ainsi que les Présidents des commissions principales :

- Afrique du Sud
- Bangladesh
- Canada
- Chine (République populaire de)
- Cuba
- Chypre
- Équateur
- Fidji
- France
- Kenya
- Liban
- Maroc
- République-Unie de Tanzanie
- Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- Sierra Leone
- Tadjikistan
- Trinité-et-Tobago

Accueil de haut niveau

Le Président a accueilli, au nom de l'Assemblée de la Santé et de l'Organisation mondiale de la Santé, les invités de marque suivants : S. E. M^me^ Elisabeth Baume-Schneider, membre du Conseil fédéral de la Confédération suisse, S. E. John Dramani Mahama, Président de la République du Ghana, S. E. Ahmad Al Sharaa, Président de la République arabe syrienne, S. E. Mia Mottley, Première ministre de la Barbade, S. E. M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il les a invités à prendre la parole devant l'Assemblée de la Santé. À l'invitation du Directeur général, le Ghana Traditional Dance Ensemble s'est produit devant l'Assemblée.

Le Directeur général de l'OMS, le D^r^ Tedros Adhanom Ghebreyesus, a prononcé son allocution liminaire devant l'Assemblée de la Santé et a présenté son rapport sur les activités de l'Organisation.

À l'invitation du Directeur général, le Ballet Dominicano en Europa s'est produit devant l'Assemblée.

Prix du Directeur général

Le Directeur général a rendu hommage au D^r^ Tore Godal, à la D^re^ Merceline Dahl-Regis, au D^r^ Mike Ryan et à la D^re^ Heba El Sewedy pour leurs contributions et leur engagement exceptionnels en faveur de la santé.

La séance a été levée.

[2] Les noms des cinq Vice-Présidents et Vice-Présidentes sont cités dans l'ordre du tirage au sort.

Deuxième séance plénière

Présidence :
Dr Víctor Elías Atallah Lajam (République dominicaine)
Président de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé

Le Président de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a ouvert la deuxième séance plénière et s'est adressé à l'Assemblée.

Point 1 *(suite)*

Ouverture de l'Assemblée de la Santé

Point 1.4

Adoption de l'ordre du jour et répartition des points entre les commissions principales

Le Président a indiqué que le Bureau de l'Assemblée avait recommandé de ne pas inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire intitulé « Inviter Taiwan à participer à l'Assemblée mondiale de la Santé en tant qu'observateur ».

Il a précisé que lorsque de précédentes Assemblées de la Santé avaient examiné des propositions similaires, elles avaient convenu de traiter cette question suivant une procédure prévisible, respectueuse et ordonnée. Pour plus de facilité, le Président a proposé que l'Assemblée suive la même procédure. L'Assemblée a accepté cette proposition.

Deux délégations appuyant la recommandation du Bureau de l'Assemblée et deux délégations s'opposant à cette recommandation ont été invitées à prendre la parole. Les délégations de la Chine, des Palaos, du Pakistan et du Paraguay ont pris la parole.

L'Assemblée a accepté la recommandation du Bureau de l'Assemblée de ne pas inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire intitulé « Inviter Taiwan à participer à l'Assemblée mondiale de la Santé en tant qu'observateur ».

Le Président a indiqué que le Bureau de l'Assemblée avait recommandé d'inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire intitulé « Répercussions sur la santé publique des attaques non provoquées de la République islamique d'Iran contre des civils et des infrastructures civiles essentielles en Arabie saoudite, à Bahreïn, aux Émirats arabes unis, au Koweït, à Oman, au Qatar et en Jordanie ».

Une délégation appuyant la recommandation du Bureau de l'Assemblée et une délégation s'opposant à cette recommandation ont été invitées à prendre la parole. Les délégations d'Iran et du Koweït ont pris la parole.

L'Assemblée a été invitée à examiner la proposition de point supplémentaire de l'ordre du jour telle que figurant dans le document A79/1 Rev.1 Add.2.

Conformément à l'article 78 du Règlement intérieur, il a été procédé à un vote enregistré. Le résultat du vote a été le suivant : 95 voix pour, 8 voix contre, 37 abstentions et 40 États Membres absents.

Plusieurs délégations ont expliqué leur vote conformément à l'article 77 du Règlement intérieur.

L'Assemblée a accepté la recommandation du Bureau de l'Assemblée d'inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire intitulé « Répercussions sur la santé publique des attaques non provoquées de la République islamique d'Iran contre des civils et des infrastructures civiles essentielles en Arabie saoudite, à Bahreïn, aux Émirats arabes unis, au Koweït, à Oman, au Qatar et en Jordanie ».

Le Président a indiqué que le Bureau de l'Assemblée avait recommandé d'apporter les modifications ci-après à l'ordre du jour provisoire (document A79/1 Rev.1).

- Il a recommandé de supprimer les points suivants :
  - Point 5 : Admission de nouveaux Membres et de Membres associés [s'il y a lieu]
  - Point 18.4 : Dispositions spéciales concernant le règlement des arriérés [s'il y a lieu]
  - Point 18.5 : Contributions des nouveaux Membres et Membres associés [s'il y a lieu]
  - Point 18.6 : Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu]
  - Point 21 : Accords avec les organisations intergouvernementales [s'il y a lieu]

L'Assemblée a été invitée à voter sur la proposition de fusionner les sous-points 14.1 *Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire* et 14.4 *Mise en œuvre de la résolution WHA75.11 (2022).*

Conformément à l'article 78 du Règlement intérieur, il a été procédé à un vote enregistré. Le résultat du vote a été le suivant : 22 voix pour, 53 voix contre, 56 abstentions et 40 États Membres absents.

Une délégation a expliqué son vote conformément à l'article 77 du Règlement intérieur.

L'Assemblée a examiné l'organisation des travaux relatifs au point 17 ; à cette occasion, plusieurs délégations ont fait remarquer que les deux propositions portaient sur le même sujet, tandis que d'autres ont souligné que les sous-points traitaient de questions bien distinctes. Il a été précisé que le Bureau de l'Assemblée avait recommandé que les sous-points 17.1 et 17.2 soient examinés séparément au sein de la Commission B, et il a été rappelé qu'un débat de fond avait déjà eu lieu. Le Conseiller juridique a proposé qu'un vote ait lieu, une fois les discussions relatives au point 4 terminées, afin de décider s'il fallait accepter la recommandation du Bureau de l'Assemblée et examiner séparément les sous-points 17.1 et 17.2 de l'ordre du jour. L'Assemblée a accepté cette proposition.

Les recommandations du Bureau de l'Assemblée concernant :
- l'inscription ou la suppression de points supplémentaires à l'ordre du jour
- la suppression des points 5, 18.4, 18.5, 18.6 et 21 de l'ordre du jour
- les résultats des votes sur les questions relatives aux sous-points 14.1 et 14.4 de l'ordre du jour

ont été approuvées et l'ordre du jour provisoire a été adopté tel qu'amendé suivant ces recommandations.

Il a été annoncé que ces modifications seraient intégrées à la version révisée du document A79/1 Rev.1.

La séance a été suspendue.

Point 4

Intervenante(s) et/ou intervenant(s) invité(s)

À l'invitation du Président, M. Pedro Sánchez, Premier ministre espagnol, s'est adressé à l'Assemblée.

Point 1.4 *(suite)*

Adoption de l'ordre du jour et répartition des points entre les commissions principales

L'Assemblée a été invitée à procéder à un vote sur la question de savoir s'il fallait accepter la recommandation du Bureau de l'Assemblée que les sous-points 17.1 et 17.2 soient examinés séparément.

Conformément à l'article 78 du Règlement intérieur, il a été procédé à un vote enregistré. Le résultat du vote a été le suivant : 90 voix pour, 3 voix contre, 34 abstentions et 53 États Membres absents.

Première séance de la Commission A

Présidence :
Dr Timur Sultangaziyev (Kazakhstan)

Point 10

Ouverture des travaux de la Commission

Le Président a ouvert la séance et a souhaité la bienvenue à toutes les délégations.

La Commission a élu par acclamation S. E. M. Fernando Israel Espinosa Olivera (Mexique) et M. Ibrahim Nishan Ahmed (Maldives) en tant que Vice-Présidents, et M. Ronald Basiimwa (Ouganda) en tant que Rapporteur.

Une délégation a pris la parole pour demander que l'Union européenne soit invitée, pendant la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, à assister et à participer, sans droit de vote, aux débats qui auront lieu pendant les séances et les réunions subsidiaires, groupes de rédaction et autres subdivisions de ces entités, sur des questions relevant de la compétence de l'Union européenne.

Point 13 (Protéger la santé)

Urgences de santé publique : préparation et action

Point 13.3

Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'Accord de l'OMS sur les pandémies

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a appelé l'attention de la Commission sur le document A79/8, puis il a invité les délégués et déléguées à examiner le projet de décision recommandé par le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'Accord de l'OMS sur les pandémies, qui figure dans l'annexe au document A79/8.

Le Président a ensuite invité les coprésidents, l'Ambassadeur Tovar da Silva Nunes (Brésil) et M. Matthew Harpur (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), à prononcer quelques remarques liminaires au nom du Bureau du Groupe de travail intergouvernemental.

Le Président a ouvert le débat et a invité les délégations à prendre la parole. Il a suspendu le débat sur le sous-point 13.3 et la séance a été levée.

4. Tables rondes stratégiques, manifestations parallèles officielles et autres réunions

Des tables rondes stratégiques, des manifestations parallèles officielles et d'autres réunions se tiendront pendant l'Assemblée mondiale de la Santé. La liste de ces tables rondes, manifestations et autres réunions est publiée sur le site Web des organes directeurs, à l'adresse suivante :

https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA79-other-meetings/A79_other_meetings.pdf

Diffusion vidéo en streaming

Les tables rondes stratégiques seront diffusées sur le Web dans les six langues des Nations Unies. Les séances diffusées sur le Web pourront être regardées sur Mac ou PC et sur tous les dispositifs mobiles, y compris l'iPhone, l'iPad et les téléphones fonctionnant sous Android ou sous Windows.

Anglais : https://player.4am.ch/who/20260518-23_Strategic_Roundtables/index.html?lang=en
Arabe : https://player.4am.ch/who/20260518-23_Strategic_Roundtables/index.html?lang=ar

Chinois : https://player.4am.ch/who/20260518-23_Strategic_Roundtables/index.html?lang=zh
Espagnol : https://player.4am.ch/who/20260518-23_Strategic_Roundtables/index.html?lang=es
Français : https://player.4am.ch/who/20260518-23_Strategic_Roundtables/index.html?lang=fr
Russe : https://player.4am.ch/who/20260518-23_Strategic_Roundtables/index.html?lang=ru

5. Dispositions concernant la conduite des discussions en plénière

Plénière : thème du débat général : « Redéfinir la santé mondiale : une responsabilité partagée ».

Les délégués et déléguées des États Membres, des Membres associés et des observateurs, ainsi que les représentantes et représentants invités des organismes des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales participantes auront la possibilité de prendre la parole dans le cadre du point 3 de l'ordre du jour (Allocution du Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général).

Les États Membres peuvent s'inscrire sur la liste des intervenants au débat général en cliquant sur ce lien. Les déléguées et délégués sont priés de bien vouloir envoyer le texte de leur intervention au cours du débat général au Bureau de l'Assistant du Secrétaire de l'Assemblée par courriel (interpret@who.int). Il est demandé aux délégations de préciser en objet de leur message, et en tête de la déclaration, le nom de leur pays et l'intitulé de la séance : « Débat général ».

Déclarations orales

Les délégués et déléguées des États Membres sont priés de respecter le temps de parole imparti pendant les séances : les déclarations des États Membres et des Membres associés sont limitées à **deux minutes** (220 mots) en cas d'intervention à titre individuel. Les déclarations des Régions et des groupes sont limitées à **trois minutes** (330 mots).

Les déclarations des observateurs, des représentantes et représentants invités des organismes des Nations Unies, des autres organisations intergouvernementales participantes et des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'Organisation sont limitées à **une minute** (110 mots). Les déclarations groupées des acteurs non étatiques sont limitées à **deux minutes** (220 mots).

Afin que leurs interventions soient interprétées le plus clairement possible, les délégués et déléguées sont priés d'envoyer au moins **30 minutes** à l'avance une copie du texte qu'ils prévoient de prononcer à l'adresse interpret@who.int.

Déclarations écrites

Les États Membres et les Membres associés sont invités à présenter des déclarations écrites qui seront publiées sur le site Web dans la langue où elles sont rédigées, conformément aux lignes directrices concernant les déclarations écrites énoncées dans la décision WHA75(12).

Les observateurs, les représentantes et représentants invités des organismes des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales participantes sont également invités à présenter des déclarations écrites conformément à ces lignes directrices. Les acteurs non étatiques sont invités à soumettre des déclarations écrites selon les informations pratiques pour les représentants des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS.

Conformément aux lignes directrices, les déclarations peuvent être rédigées dans l'une des six langues officielles de l'OMS et ne doivent pas dépasser 500 mots pour les déclarations individuelles et 800 mots pour les déclarations de groupe. Elles doivent être envoyées à l'adresse statements@who.int (les acteurs non étatiques doivent en envoyer une copie à l'adresse nsastatements@who.int), en indiquant clairement dans l'objet du message le point de l'ordre du jour auquel elles se rapportent.

Interprétation

L'interprétation sera assurée dans les langues officielles (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) afin d'aider les délégués et déléguées à suivre les débats. Il est demandé aux délégués et aux déléguées de parler distinctement et à un rythme modéré afin de permettre une interprétation claire et précise. Les copies de toutes les déclarations doivent être envoyées au moins 30 minutes à l'avance par courriel à interpret@who.int. Veuillez indiquer clairement dans l'objet du message le nom de la délégation du pays ou du groupe.

Remarque : une déclaration de trois minutes prononcée à un débit oratoire modéré représente environ 330 mots.

6. Annonces

Diffusion vidéo en streaming

Les séances publiques seront diffusées sur le Web dans les six langues des Nations Unies. Les séances diffusées sur le Web pourront être regardées sur Mac ou PC et sur tous les dispositifs mobiles, y compris l'iPhone, l'iPad et les téléphones fonctionnant sous Android ou sous Windows.

Anglais :	https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=en
Arabe :	https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=ar
Chinois :	https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=zh
Espagnol :	https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=es
Français :	https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=fr
Russe :	https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=ru

Documents

Les documents de l'Assemblée mondiale de la Santé pourront être consultés sur le site Web de l'OMS (https://apps.who.int/gb/f/f_WHA79.html) dès qu'ils seront disponibles.

Librairie de l'OMS

La librairie de l'OMS est située au Siège de l'OMS, au premier sous-sol du bâtiment principal (bâtiment A), à côté du café « A place to be ». Les dernières publications et les derniers produits d'information de l'OMS et des bureaux régionaux sont en vente avec une remise de 50 %. Des souvenirs de l'OMS sont également en vente. Pendant l'Assemblée, la librairie prolonge ses horaires et est ouverte du lundi au vendredi de 9 heures à midi et de 13 heures à 19 heures.

Application mobile de l'Assemblée mondiale de la Santé

L'application mobile de l'Assemblée mondiale de la Santé vous permet de recevoir les dernières informations sur le programme de travail de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé et d'accéder aux documents directement sur votre dispositif mobile. Scannez le code QR ci-dessous ou cherchez « **WHO Meetings** » sur les magasins d'applications Apple ou Google de votre téléphone.

Vous devez désinstaller les versions précédentes de l'application mobile de l'Assemblée mondiale de la Santé.

6. Liste provisoire des intervenants au débat général en plénière

Les délégués et déléguées peuvent consulter la liste des intervenants à tout moment, à l'adresse :

https://extranet.who.int/dataformv6/index.php/reporting/module/index/sid/168292

= = =